

Monsieur le Président,

J'interviens pour expliquer le vote de ma délégation sur le projet de résolution relatif à la négociation d'un traité d'interdiction de la production de matière fissile pour les armes et autres dispositifs explosifs nucléaires.

En votant en faveur de cette résolution, la France souhaite manifester son soutien de principe au lancement de la négociation sur un traité « cut-off » à la Conférence du Désarmement.

Nous regrettons cependant que le texte présenté cette année, sous une forme identique aux résolutions traditionnellement adoptées sous ce point, n'ait pas tenu compte des évolutions intervenues récemment sur ce dossier. Des questions ont été posées au sujet des objectifs que doit aujourd'hui se fixer la communauté internationale pour aboutir rapidement à la conclusion d'un tel traité. Elles méritent d'être examinées avec attention.

Dans le passé, cette résolution a toujours recueilli le consensus lorsqu'elle a été adoptée. Au demeurant, lorsque les conditions nécessaires à son approbation par consensus n'étaient pas réunies, les coparrains ont eu la sagesse de retirer le texte en question.

Nous regrettons cette année que les préoccupations exprimées par plusieurs délégations sur l'importance d'éviter une division de la première commission n'aient pas pu être mieux prises en compte.

Je vous remercie Monsieur le Président.